

Tunisie: L'octroi d'une attribution de fréquence à Radio Kalima serait un signal positif des autorités de transition envers la liberté d'expression en Tunisie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE

TUNISIE: L'octroi d'une attribution de fréquence à *Radio Kalima* serait un signal positif des autorités de transition envers la liberté d'expression en Tunisie

Paris-Genève, le 29 juin 2011. *L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), s'inquiète de l'absence de réponse de l'administration tunisienne à la demande d'attribution de fréquence formulée par Radio Kalima.*

Radio Kalima est un média indépendant qui couvre la situation socio-économique en Tunisie à travers un prisme droits de l'Homme. Interdite sous le régime Ben Ali, elle diffusait depuis 2009 par voie satellitaire. Au cours des dernières années, plusieurs journalistes de *Radio Kalima* ont fait l'objet d'actes de harcèlement en raison de leurs prises de position sur des sujets relatifs aux libertés fondamentales.

Le 3 mars 2011, *Radio Kalima* a déposé une demande officielle d'attribution de fréquence auprès du Premier ministre. Le 7 avril, ce dernier a assuré par oral aux responsables de *Kalima* qu'il délivrerait cette autorisation sous trois jours. Au cours du mois de mai cependant, la nouvelle Instance de réforme de l'information et de la communication (INRIC), mise en place par le Gouvernement de transition et ayant un statut consultatif auprès du Premier ministre sur les questions ayant trait notamment à l'octroi de fréquences hertziennes, a demandé à *Radio Kalima* de lui fournir un certain nombre de documents afin de rendre un avis sur le sujet[1]. *Radio Kalima* a répondu favorablement à cette demande, procurant toutes les informations demandées par l'INRIC, notamment quant à la composition de son équipe, son capital, son projet de développement, etc.

Au 28 juin 2011 néanmoins, aucune autorisation de diffusion hertzienne n'avait encore été octroyée, le rendu de cet avis ayant été reporté à plusieurs reprises sans qu'aucune raison n'ait été donnée.

Radio 6 ainsi que la chaîne de télévision *Alhiwar* font l'objet du même type de report[2]. Ces retards dans l'attribution des fréquences ont pour conséquence de réduire la portée d'une partie des voix de la société civile tunisienne. Le 21 juin 2011, afin de protester contre cet obstacle à la liberté d'expression, le directeur de *Radio Kalima*, M. **Omar Mestiri**, a décidé d'entamer une grève de la faim illimitée.

"Nous nous sommes battus durant des années pour que l'on puisse exercer la libre expression en Tunisie. Ce n'est pas pour constater que ces droits sont aujourd'hui injustement bafoués", a aujourd'hui déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

"Nous appelons les autorités tunisiennes de transition à octroyer à Radio Kalima une fréquence FM, ce qui serait un signe fort de leur part en direction d'une société respectueuse des droits de l'Homme", a ajouté Eric Sottas, Secrétaire général de l'OMCT.

Pour plus d'information, merci de contacter :

· FIDH: Karine Appy / Arthur Manet: + 33 1 43 55 25 18

· OMCT: Delphine Reculeau : + 41 22 809 49 39

[1] Fin juin 2011, les textes ne prévoyaient aucun délai officiel pour le rendu d'un avis de l'INRIC ou pour l'octroi d'une attribution de fréquence à compter du dépôt d'une demande auprès du Premier ministre.

[2] Ces deux médias traitent de certains sujets en lien notamment aux droits de l'Homme, et ont donné la parole à des défenseurs.

Pièces jointes

-  L'octroi d'une attribution de fréquence à Radio Kalima serait un signal positif des autorités de transition envers la liberté d'expression en Tunisie
1 page / 47 KB